



Le Mot du Maire

L'année 2018 a bien mal commencé pour la commune avec cet accident de camion, rue de l'Eglise et la fermeture de la voie qui s'en suivit. C'est un sinistre non seulement pour la propriété mais également pour le village, ses habitants, ses commerçants et ses services, chacun en est bien conscient et souhaite que la vie reprenne un cours normal le plus rapidement possible. Toutes les actions qu'il était possible de faire ont été menées par la commune et nous ne connaissons pas, grâce à ces multiples démarches, une situation de blocage s'éternisant sur plusieurs mois voire plusieurs années comme d'autres communes ont pu le vivre.

La crue de la Seine est venue perturber un nouveau secteur de la commune stoppant les travaux en cours, (secteur de la rue des Fraîches Femmes), et pénalisant davantage encore la liaison entre les deux parties du village. Nous ne pouvons que souhaiter des mois plus sereins pour le reste de l'année....

DHP

Sinistre - Réouverture de la rue de l'Eglise

Suite au sinistre de la rue de l'Eglise et après les travaux d'urgence d'étaie- ment menés en janvier, les assurances concernées ont enfin abouti à un accord permettant à l'assurance du véhicule d'entreprendre des travaux de confortement intérieur dès le 30/03/2018, qui permettront de retirer les étais extérieurs et de dégager ainsi une voie de circulation rue de l'Eglise afin de laisser passer les véhicules.

La réouverture de la rue de l'Eglise (RD 913) est donc prévue pour le courant de la deuxième quinzaine d'avril 2018.

suite page 2

La fibre à Vétheuil

Vous êtes nombreux à l'attendre avec impatience, sachez donc que l'arrivée de la fibre est prévue pour fin 2019.

Actuellement la liaison inter villages est en cours ; les prochains travaux qui vont s'échelonner sur plusieurs mois concerneront les raccordements sur ou sous le domaine public aux propriétés. Dans les secteurs où des enfouissements de lignes existent déjà, la fibre rejoindra les fourreaux présents ; pour les autres secteurs, la fibre sera posée au moyen de rehausses sur les poteaux.

Afin de permettre un bon acheminement de la fibre à chaque foyer, il est nécessaire de signaler à l'opérateur le nombre de logements par maison faute de quoi un seul raccordement sera installé. Si votre propriété abrite plusieurs logements, merci d'en signaler

l'adresse et le nombre en mairie afin d'informer l'opérateur.



Les infos

Sinistre rue de l'Eglise Historique de la situation

Lundi 15 janvier, suite à un accident de circulation, un camion s'est encastré dans une maison du village, 6, rue de l'Eglise, barrant complètement la circulation.

Fort heureusement aucun piéton ne se trouvait à proximité et personne n'a donc été blessé. La gendarmerie et le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) sont intervenus sur les lieux du sinistre.

Compte tenu des risques inhérents à la propriété touchée et suivant les conclusions des spécialistes sur place, les secours ont décidé l'évacuation d'un périmètre correspondant aux menaces en cas d'effondrement de la maison. Les commerces et l'officine situés dans ce secteur ont dû fermer et les habitants quitter leur maison.

La commune a proposé un relogement dans le gîte communal mais les familles ont préféré un relogement familial ou amical.

Dans le même temps, la commune, compte tenu de la situation, a dû suivre une procédure complexe pour la désignation d'un expert judiciaire en présentant une requête auprès du Tribunal administratif. Le rapport de l'expert était nécessaire pour autoriser la commune à prendre un arrêté de péril imminent et toutes les mesures nécessaires à la sécurité des lieux, cette requête nécessitant d'informer préalablement et obligatoirement les propriétaires et usufruitier du bien. L'expert s'est déplacé sur site le mardi 16 janvier en début d'après-midi ; les travaux d'étalement de la maison sinistrée ont été réalisés suivant ses préconisations précises ; empiétant très largement sur la rue de l'Eglise (RD 913) ils ne permettaient donc pas de la rouvrir à



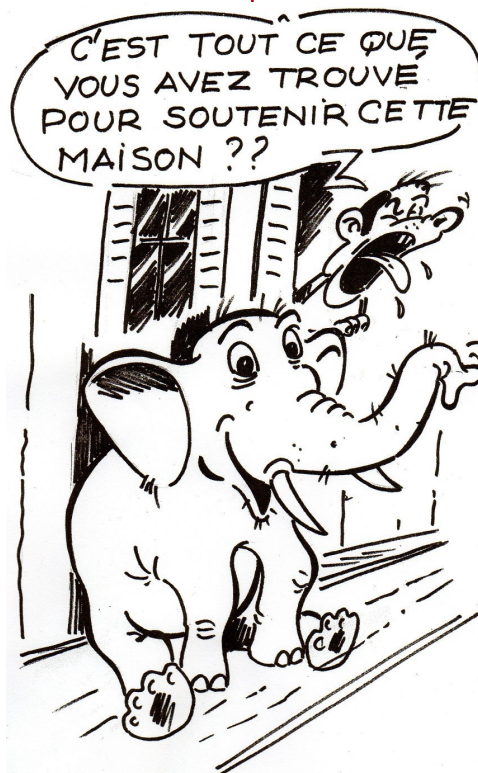
la circulation automobile. Cependant, le 16 janvier en fin de journée, les commerces et la pharmacie ont pu ouvrir à nouveau et les habitants regagner leur domicile. Ce secteur n'est donc depuis qu'accessible à pied, une déviation VL et PL (véhicules légers et poids lourds) étant mise en place à partir de La Roche Guyon via la RD 100 par le Service des routes du Conseil départemental du Val d'Oise. Malheureusement, cette déviation est loin d'être respectée par

tous les véhicules et la rue du Moutier en souffre tout particulièrement.

Les expertises suivantes pour la réparation du mur d'angle nécessaire à la levée du péril (et à l'ouverture de la route) étaient menées par les assurances de la propriété et du véhicule pour parvenir à un accord sur les travaux à effectuer, la commune n'étant pas autorisée à intervenir davantage sur une propriété privée.

Cependant si l'assurance du camion et son expert ont très vite pris la mesure de la situation et proposé les travaux à mettre en œuvre, il n'en a pas été de même

pour l'assurance de la maison qui n'est d'ailleurs pas venue à la réunion organisée en préfecture pour faire le point sur ce dossier. Aujourd'hui après bien des difficultés, les travaux ont commencé et doivent se terminer vers la mi-avril.



Les infos (suite) et les échos du Conseil municipal

Le SMIRTOM communique !



Le marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif venant à échéance, le SMIRTOM qui est le syndicat gérant les ordures ménagères et le tri, a lancé un nouveau marché alors que de nombreuses communes des Yvelines l'ont quitté pour être rattachées à GPSO (Grand Paris Seine et Oise). Avec 40 % de moins de population, il était nécessaire d'optimiser les coûts, en modifiant certaines pratiques et aussi les collectes.

Les nouvelles consignes entreront en vigueur en juin prochain.

Les habitants se verront tout d'abord doter de nouveaux bacs qui seront les seuls collectés par le SMIRTOM.

Les habitants se verront tout d'abord doter de nouveaux bacs qui seront les seuls collectés par le SMIRTOM.

Par foyer seront distribués

- 1 bac ordures ménagères de 120 l
- 1 bac emballages-papiers de 240 l
- 1 bac verre de 120 l

Pour les artisans et commerçants

- 2 bacs de 660 l

Collecte

- Ordures ménagères : 1 fois par semaine
- Emballages -papiers : 1 fois tous les 15 j
- Verre : 1 fois par mois
- Encombrants : 2 fois par an

GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes a repris la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) jusque là gérée par le syndicat des rûs de la Vallée du Roy. C'est donc à la CCVVS qu'il faut s'adresser pour tout ce qui concerne l'entretien et la gestion des rûs.

Séance du 16 mars 2018

1. DETR (Dotation d'équipement aux territoires ruraux)

La commune sollicite une dotation pour du matériel informatique, de voirie et de la vidéosurveillance.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

La commune sollicite une subvention pour l'acquisition et l'installation de divers matériels sportifs adaptés à la pratique du sport en famille.

3. SYNDICAT DES RÛS

Le transfert de la compétence GEMAPI à la communauté de communes laisse au seul syndicat la charge de la compétence « ruissellement ». La répartition des charges entre les deux structures n'est toujours pas établie alors que la communauté a déjà voté une taxe pour sa nouvelle compétence et qu'elle étudie également l'évaluation du coût des charges transférées par les communes.

4. SMSO

La commune accepte la modification des statuts du syndicat qui prend la compétence GEMAPI.

5. EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les communes de Vienne et Vétheuil ont retenu l'entreprise AMODIAG pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau d'assainissement.

BLOCTEL

Si vous ne supportez plus d'être dérangé continuellement par le démarchage téléphonique, inscrivez vous gratuitement à la liste d'opposition Bloctel, site géré par la société Opposetel, délégataire de service public chargée de gérer la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

L'inscription se fait en 3 étapes (www.bloctel.gouv.fr) :

- préinscription avec enregistrement d'informations personnelles (adresse, numéro de téléphone, mail ...) ces informations ne seront pas diffusées.
- confirmation de l'inscription
- inscription définitive. Le ou les numéros désigné/s seront alors inscrits sur une liste d'opposition au démarchage pour 3 ans renouvelables. Ils sont protégés des entreprises dont l'objectif est de vendre des produits ou services, sauf des professionnels à qui vous avez volontairement transmis vos coordonnées. L'opposition prend effet 30 jours maximum après l'inscription.

Certaines entreprises peu sérieuses peuvent, néanmoins, continuer des démarchages qu'il faut refuser.

Bac

En raison des sévères inondations que nous avons connues en début d'année et alors que la Seine est encore montée d'une cinquantaine de centimètres, mi-mars et fin mars, il ne semble pas envisageable de pouvoir mettre le bac en service avant le vendredi 20 avril... si la météo ne nous joue pas à nouveau des tours.



Cependant, il convient que vous sachiez que ce bac a un coût à la charge de plusieurs collectivités.

En effet, si le bateau appartient au SMSO (Syndicat mixte d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) qui en assure son entretien, sa mise en conformité régulière et paie son assurance, le fonctionnement revient aux communes de Moisson et Vétheuil et aux communautés de communes des Portes de l'Ile-de-France et de Vexin Val de Seine.

Les dépenses du SMSO sont évaluées à 13 000 € et celles de nos 4 collectivités à 16 000 € pour 2017 comprenant notamment les salaires des pilote et matelot et le coût du carburant. 2018 verra une très sensible augmentation de ces coûts en raison d'une modification des prises en charge des salaires. Lors de la préparation de la nouvelle saison, les partenaires ont envisagé de rendre ce service payant pour couvrir une partie des dépenses. Cela ne se fera pas en 2018.

Sous réserve de pouvoir accéder au ponton à pied sec, la saison 2018 devrait donc démarrer fin avril aux jours et horaires habituels. La date précise sera indiquée sur le panneau d'information de la place de la mairie.

Pour information, la location du bac est possible en dehors des périodes d'ouverture au public sur réservation auprès de la mairie. Les tarifs seront communiqués courant avril.

A noter dans votre agenda

- ◆ **Du vendredi 6 au dimanche 8 avril**
 - Journées européennes des métiers d'art
- ◆ **Samedi 7 avril**
 - 20h30 au foyer rural : « Bébé à bord » avec Nicolas Hirgair et Yann Galodé
- ◆ **Vendredi 13 avril**
 - 20h30 à l'église : chorale de Vétheuil et les C4 en concert
- ◆ **Vendredi 20 avril**
 - 20h30 à l'église : la nuit du violoncelle avec Philippe Bary dans le cadre des Master classes

MAIRIE
DE
VETHEUIL

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr

Retrouvez toutes les
informations
de la mairiewww.mairie-vetheuil.fr

Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à la lettre d'informations municipale en vous inscrivant sur le site de la Mairie.

Commune
adhérenteParc
naturel
régional
du Vexin françaiswww.pnr-vexin-francais.frCOMMUNAUTÉ DE COMMUNES
vexin val de seinewww.vexinvaldeseine.fr

Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat
Isabelle Lépicière-Caputo
Christine Gibaud
Jean-Louis Maury
Dominique Barbier-Cintrat

Illustrations
Michel Caputo